

PROTECTION DES DROITS DES PERSONNES AVEC UN HANDICAP EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Cas d'étude



Contexte

En 2019, on estimait que les personnes vivant avec un handicap représentaient environ 13 millions, soit environ 18 % de la population de la RDC. Les principales causes comprennent des maladies infectieuses telles que la polio et la lèpre, les blessures liées à la guerre, les défauts congénitaux et les complications liées à l'accouchement. Ces chiffres soulignent l'ampleur du défi auquel sont confrontées les personnes vivant avec un handicap dans l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services de santé en République démocratique du Congo.

Quels impacts a eu l'EPU ?



Le 3 mai 2022, la RDC a adopté la Loi-Organique N° 22 / 003 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées. Cette loi, promulguée par le Président de la République et publiée au Journal Officiel le 1er juin de la même année, représente une avancée significative dans la protection des droits des personnes vivant avec un handicap. La promulgation de la loi sur la protection et la promotion des droits des personnes vivant avec un handicap en RDC témoigne de l'engagement ferme du pays à respecter les normes internationales en matière de droits humains et d'inclusion sociale.

Cette loi, conforme à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, établit une base solide pour la protection et la promotion des droits fondamentaux des personnes vivant avec un handicap. Elle prévoit également la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation pour garantir la mise en œuvre effective

des dispositions légales en faveur des personnes vivant avec un handicap, ainsi que des mesures spécifiques visant à renforcer l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services de santé pour les personnes vivant avec un handicap.

En outre, le 21 novembre 2022, le Ministre de la Fonction Publique a signé un arrêté créant le Secrétariat Général du Ministère des Personnes Handicapées, démontrant ainsi l'engagement continu du gouvernement à garantir une prise en charge adéquate des questions liées au handicap. La création de cette institution vise à assurer une coordination efficace des politiques et des programmes visant à améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec un handicap.

En mettant l'accent sur l'autonomisation et l'accessibilité, cette initiative contribue à renforcer l'inclusion sociale et la participation active des personnes vivant avec un handicap dans tous les aspects de la vie sociale et économique du pays.

Quel a été le rôle de la société civile ?

Les recommandations de l'EPU ont suscité une mobilisation accrue de la société civile en faveur de l'adoption de mesures législatives spécifiques pour protéger les personnes en situation d'handicap en RDC.

La formulation de ces recommandations lors du dialogue interactif fait suite à l'assistance technique et à l'accompagnement de UPR Info aux acteurs nationaux afin de renforcer leurs capacités pour participer activement au processus de l'EPU.

UPR Info a non seulement soutenu la rédaction d'un rapport de la société civile menée par un groupe de la société civile représentant



les personnes vivant dans des situations de vulnérabilité mais également leur plaidoyer auprès des ambassades et des agences des Nations Unies à Kinshasa et auprès des missions permanentes à Genève. Cela s'est traduit par un plaidoyer efficace auprès des États membres avant la session du groupe de travail EPU en 2019, contribuant ainsi à la formulation de recommandations pertinentes et ciblées.

De plus, les acteurs de la société civile joué un rôle crucial dans le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations, veillant à ce qu'elles ne restent pas lettre morte mais se traduisent par des actions concrètes et des changements significatifs dans la protection des droits des personnes vivant avec un handicap en RDC.



En septembre 2019, un ministère dédié aux Affaires sociales, aux personnes handicapées et autres personnes vulnérables a été créé, avec une personne vivant avec un handicap, nommée à sa tête, marquant ainsi un engagement fort en faveur de l'inclusion. La Ministre a joué un rôle crucial dans la promotion et la protection des droits des personnes vivant avec un handicap en RDC.

Avant de rejoindre le gouvernement, elle était active dans la société civile et a bénéficié des différentes formations et consultations organisées par UPR Info. En tant que membre de la société civile, elle a participé aux Pré-sessions à Kinshasa et à Genève lors du 3ème cycle de l'EPU de la RDC, représentant le Groupe de personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées. Après la publication des recommandations, elle a été impliquée dans les efforts de plaidoyer auprès de l'Etat Congolais, se concentrant notamment sur la thématique de la protection des personnes vivant avec un handicap.

Grâce à son expérience préalable dans la société civile et sa participation aux consultations organisées par UPR Info, elle a pu jouer un rôle clé dans l'avancement de la mise en œuvre des recommandations. Son passage du secteur de la société civile au gouvernement témoigne de l'importance de la collaboration entre les différents acteurs pour promouvoir les droits des personnes vivant avec un handicap et favoriser une société plus inclusive et équitable pour tous.